

- Ajout du point 7.2 - Ministère des Transports/délimitation de la zone scolaire de Lacolle
- Ajout du point 7.3 - Ministère des Transports/limite de vitesse à l'intérieur de la zone scolaire en période de classe
- Ajout du point 7.4 - Ministère des Transports/marquage de la chaussée en zone scolaire
- Ajout du point 7.5 - Ministère des Transports/demande d'arrêt obligatoire avec ligne d'arrêt coin des rues de l'Église Nord et du Collège
- Ajout du point 7.6 - Ministère des Transports/demande d'installation des panneaux pédagogique
- Ajout du point 7.7 - Ministère des Transports/demande d'autorisation pour le fauchage en bordure des routes en période estivale
- Ajout du point 7.8 - Ministère des Transports/demande d'autorisation des lignages des rues appartenant au Ministère
- Ajout du point 7,9 - Ministère des Transports/demande au centre de service – installations de quatre panneaux interdiction « frein moteur » aux entrées de la Municipalité de Lacolle
- Ajout du point 7.10 - Ministère des Transports/demande au centre de service – installation de deux panneaux « sortie d'urgence » ainsi que deux panneaux « bureau de la SAAQ »
- Ajout du point 7.11 - Ministère des Transports/changement de la ligne de dépassement pour une ligne continue- rue du Collège
- Ajout du point 9.3 - CCU 2019-0058 permis pour rénovation

ADOPTÉE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-10- 266

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 septembre 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

4. ADMINISTRATION, FINANCES

2019-10- 267

COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

À l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes payés au 30 septembre 2019 tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	4 574.05 \$
VOIRIE MUNICIPALE	992,00 \$
BIBLIOTHÈQUE	71,80 \$
TRAITEMENT DES EAUX	6 921.49 \$
SERVICE INCENDIE	739,19 \$
PARCS	6 754.02 \$
URBANISME	97,73 \$
CAMP DE JOUR	6 800.00 \$
IMMOBILISATION	100 226.36 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	22 661.12 \$
ÉLECTRICITÉ	9 094.38 \$
TÉLÉPHONIE	1 301.19 \$
TOTAL AU 30 SEPTEMBRE 2019 :	160 233.33 \$
RÉMUNÉRATION AU 30 SEPTEMBRE 2019 :	45 721.81 \$
GRAND TOTAL :	205 955.14 \$

ADOPTÉE

2019-10- 268

COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

à l'unanimité, par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer au 30 septembre 2019, tels que déposés ;

DÉPARTEMENT	MONTANT
ADMINISTRATION	11 298.89 \$
HÔTEL DE VILLE	1 319.19 \$
SERVICE INCENDIE	3 880.49 \$
SERVICE DE FOURRIÈRE	948,40 \$
VOIRIE MUNICIPALE	35 652.73 \$
URBANISME	451,13 \$
USINE DE FILTRATION	6 974.37 \$
AQUEDUC	10 470.34 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES	601,32 \$
CENTRE LÉODORE-RYAN	4 937.50 \$
CHALET DES LOISIRS	923,32 \$
SÉCURITÉ CIVILE	1 241.73 \$
HORTICULTURE	57,42 \$
BIBLIOTHÈQUE ET MUSÉE	576,16 \$
PARCS	270,83 \$
IMMOBILISATION	61 227.76 \$
SIGNALISATION	2 434.02 \$
BRIGADIÈRES SCOLAIRES	264,40 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2019 :	143 530.00 \$

ADOPTÉE

2019-10- 269

PAIEMENT CAMP DE JOUR 2019/PARC RÉGIONAL ST-BERNARD

ATTENDU QUE le parc Régional de St-Bernard, Municipalité de Saint-Bernard de Lacolle reçoit les enfants de la Municipalité de Lacolle à la suite de la résolution 2019-04-108 ;

ATTENDU QUE la facture numéro 2019-59 reçue au montant de six mille six cent soixante dollars (6 660,00 \$) s'explique comme suit :

- 40 jours/3 enfants	- 36 jours/1 enfant	- 35 jours/1 enfant
- 34 jours/3 enfants	- 33 jours/2 enfants	- 32 jours/2 enfants
- 30 jours/11 enfants	- 28 jours/1 enfant	- 25 jours/8 enfants
- 21 jours/1 enfant	- 20 jours/6 enfants	- 19 jours/1 enfant
- 15 jours/6 enfants	- 14 jours/1 enfant	- 13 jours/1 enfant
- 10 jours/5 enfants	- 9 jours/1 enfant	- 5 jours/3 enfants

- 57 enfants à 5,00 \$ la journée

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise le déboursier de ladite facture au montant de six mille six cent soixante dollars (6 660,00 \$) pour le camp de jour 2019, à la Municipalité de Saint-Bernard de Lacolle.

ADOPTÉE

2019-10 270

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL/PÉRIODE DES FÊTES 20 DÉCEMBRE MIDI AU 3 JANVIER 2020 INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE la convention collective en vigueur stipule que les employés municipaux ont six (6) jours chômés et payés durant la période des fêtes ;

ATTENDU QU'à l'article 18 de la convention collective, les congés personnels sont monnayés à la fin de l'année ;

ATTENDU QUE les heures du bureau municipal ont été modifiées selon l'article 13 de la convention collective.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le bureau municipal ferme ses portes pour le congé de Noël du 23 décembre 2019 jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement ;

QUE les journées non fériées seront aux frais de chaque employés municipales et/ou par la prise de banque de temps accumulés, congé mobile ;

QUE le conseil a pris en considération qu'il y a notre numéro d'urgence pour tous les appels logés.

ADOPTÉE

2019-10 271

NOËL 2019 – « PARTY » DES FÊTES POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal manifeste son intention d'organiser un souper de Noël pour les employés municipaux.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise la dépense de huit cent cinquante dollars (850,00\$) en vue de l'organisation d'un souper de Noël pour tous les employés de la municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT - SAAQ- transaction réalisées de janvier à août 2019

2019-10 272

TECQ – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019- À 2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01¹ ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE

2019-10- 273

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –PROJET PPA ET PAV

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle approuve les dépenses d'un montant de **26 930 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

2019-10- 274

FACTURATION ET CHANGEMENT DE NOM ET PROPRIÉTAIRE – ALARME SPL ATOUT

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a fait l'installation d'un système d'alarme pour le centre Léodore-Ryan, résolution 2018-06-236 ;

ATTENDU QUE l'entreprise SPL Atout inc. a été achetée par l'entreprise Alarme S.P.P. Inc. ;

ATTENDU QUE le paiement de la facturation au montant de cent quatre-vingt-quatorze dollars et quatre-vingt-neuf cents (194,89 \$) taxes incluses, doit être adressé à Alarme S.P.P. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle prend connaissance de ce changement d'entreprise et autorise-le déboursé de ladite facture.

ADOPTÉE

2019-10- 275

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SOUTIEN À L'ANIMATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre du programme Soutien à l'animation et à la mise en valeur du patrimoine, Entente de développement culturel 2018-2020 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle souhaite réaliser et documenter un inventaire des immeubles patrimoniaux situés sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Lacolle-Beaujeu est partenaire de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle dépose une demande d'aide financière au montant de quatorze mille sept cent trente-quatre et soixante-sept cents (14 734,67 \$) auprès de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 pour le projet intitulé *Répertoire du patrimoine immobilier de la Municipalité de Lacolle* ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, pour agir à titre de représentant officiel de l'organisme ainsi que signataire des documents relatifs à la demande d'aide financière ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle désigne monsieur Silvio Gaudio, responsable de l'aménagement urbain, à titre de personne répondante du projet ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle confirme l'engagement de la Municipalité de Lacolle à fournir un minimum de 35 % en capital financier au projet ;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle confirme l'engagement de la Municipalité de Lacolle à donner aux partenaires principaux de l'entente de développement culturel de la MRC du Haut-Richelieu une visibilité proportionnelle au financement obtenu.

ADOPTÉE

2019-10-276

AVIS DE MOTION/PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA).

AVIS DE MOTION est donné par la madame Nicole Paquette, conseillère au poste numéro 6, qu'à une prochaine séance ordinaire ou spéciale de ce conseil soit adopté avec dispense de lecture un règlement d'emprunt pour le projet d'aménagement intergénérationnel du parc Landry, à la suite d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA).

ADOPTÉE

4.12.1 DÉPÔT *projet de règlement 2019 — 0188 décrétant des dépenses en immobilisation totalisant un emprunt de 140 000.00 \$* pour le Parc Landry, est déposé par madame Nicole Paquette.

2019-10-277

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS
ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS**

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle mandate le maire, monsieur Jacques Lemaistre Caron ou le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, pour signer le formulaire de demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de mobilité durable – 2030.

ADOPTÉE

2019-10-278

APPEL DE PROJETS – EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE !

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, à soumettre une demande de subvention dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge ! » Loisir et Sport Montérégie, en collaboration avec le programme Kino-Québec du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE

2019-10-279

**AUTORISATION SIGNATURE – CAUTION/MAISON DES JEUNES
DE BEAUJEU**

ATTENDU QUE la résolution 2017-03-712 accepte le cautionnement hypothécaire au montant de cent vingt-neuf mille dollars (129 000 \$) relatif à la maison des jeunes de Beaujeu après réception de l'autorisation du ministre des Affaires municipales ;

ATTENDU QUE le 17 octobre 2017, une lettre de la directrice du Service de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec autorise la Municipalité de Lacolle à se porter caution de « La Maison des Jeunes de Beaujeu » conformément à la loi et ce, envers la Caisse Desjardins des Seigneuries de la Frontière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle désigne le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, pour agir à titre de représentant officiel de l'organisme ainsi que signataire des documents relatifs à la demande de cautionnement.

ADOPTÉE

2019-10-280

ACHATS LUMINAIRES DE RUE/D.E.L. – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire convertir les luminaires de rues déjà existants par des luminaires avec de l'éclairage DEL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a demandé une soumission d'une entreprise compétitrice afin de statuer sur un entrepreneur qui répond à ses besoins;

ATTENDU QU'une des entreprises fournissait un support technique par un ingénieur afin de travailler sur une étude photométrique dans le but de faire le bon choix des luminaires à installer;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter du service de proximité que lui permet une des entreprises;

ATTENDU QU'en vertu du *RÈGLEMENT 2019-0186 RELATIF À LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE*, la Municipalité de Lacolle peut procéder à l'approvisionnement de luminaires de gré à gré;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'achat de luminaires DEL selon la soumission reçue de l'entreprise Nedco au montant de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept dollars et douze cents (54 977.12 \$) plus taxes applicables.

ADOPTÉE

2019-10-281

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ/CHANGEMENT LUMINAIRES DE RUE

ATTENDU QUE la résolution 2019-10-281 de la Municipalité de Lacolle autorise l'achat de luminaires DEL selon la soumission reçue de l'entreprise Nedco au montant de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-dix-sept dollars et douze cents (54 977.12 \$) plus taxes applicables;

ATTENDU QUE pour l'attribution du présent contrat le conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre le fournisseur et le directeur général secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, de la Municipalité de Lacolle;

ATTENDU QUE le fournisseur est résident de la municipalité et est le seul sur le territoire à posséder l'équipement nécessaire pour effectuer le travail exigé;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat pour le remplacement des luminaires de rue, à l'entreprise Florent Guay Électrique inc., selon la soumission reçue au montant de trente et un mille quatre cent cinquante-huit dollars (31 458.00\$) plus taxes applicables, et si nécessaire remplacement de câblages ou fusibles au prix unitaire soumis sur ladite soumission.

ADOPTÉE

2019-10-282

**STATIONNEMENT CLR/CLSC PRISE DE SANG – MERCREDI DE
7 H 00 À 9 H 00**

ATTENDU QU'un service de prélèvement sanguin a lieu tous les mercredis matins au centre Léodore-Ryan, entre 6 h et 10 h ;

ATTENDU QUE seulement cinq places de stationnement sont disponibles près de la porte d'entrée donc deux réservés au conducteur à mobilité réduite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise l'installation de panneaux de stationnement informant les utilisateurs que ces stationnements sont réservés aux usagers du service de prélèvement tous les mercredis matins.

ADOPTÉE

5. **RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est discuté.

6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)**

2019-10- 283

ESTIMATION DES BESOINS EN FORMATION 2020-2021

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I et/ou de quatre pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut-Richelieu en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jean-Pierre Cayer, à soumettre une demande de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

2019-10-284

EMBAUCHE/DEUX POMPIERS VOLONTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Antoine Pagé ainsi que monsieur Marc-Antoine Geoffrion à titre de pompier à la brigade du service incendie de Lacolle.

ADOPTÉE

7. **TRAVAUX PUBLICS/VOIRIE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'août 2019

2019-10-285

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DÉLIMITATION DE LA ZONE SCOLAIRE DE LACOLLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle désire élargir sa zone scolaire ;

ATTENDU QUE la zone scolaire souhaitée serait du 27, rue de l'Église Nord jusqu'au 1, rue de l'Église Sud, ainsi que de l'intersection Église Nord/rue du Collège, et ce jusqu'à l'intersection rue du Collège et rue Bouchard ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec de reconnaître la zone scolaire demandée.

ADOPTÉE

2019-10-286

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/LIMITE DE VITESSE À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE SCOLAIRE EN PÉRIODE DE CLASSE

ATTENDU QUE la résolution 2019-10- 285 de la Municipalité de Lacolle faisant demande au Ministère des Transports d'une nouvelle zone scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse à 30 km/h, durant la période de classe, dans la zone scolaire demandée.

ADOPTÉE

2019-10-287

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE EN ZONE SCOLAIRE

ATTENDU QUE la résolution 2019-10- 285 de la Municipalité de Lacolle faisant demande au Ministère des Transports d'une nouvelle zone scolaire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nancy Sorel

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec d'autoriser le marquage de la chaussée indiquant la vitesse à 30 km/h dans la zone scolaire demandée, le tout selon les normes actuelles.

ADOPTÉE

2019-10-288

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE D'ARRÊT OBLIGATOIRE AVEC LIGNE D'ARRÊT COIN DES RUES DE L'ÉGLISE NORD ET DU COLLÈGE

ATTENDU QUE l'intersection des rues de l'Église Sud et rue du Collège est de plus en plus achalandée par la circulation routière ;

ATTENDU QUE cette intersection se trouve au cœur du village et en zone commerciale ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Lacolle souhaite l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire avec ligne d'arrêt sur la chaussée, laquelle faciliterait grandement la circulation piétonnière et routière ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au Ministère des Transports du Québec l'installation d'un panneau d'arrêt obligatoire avec ligne d'arrêt au coin des rues de l'Église Nord et rue du Collège.

ADOPTÉE

2019-10-289

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE D'INSTALLATION DES PANNEAUX PÉDAGOGIQUES

ATTENDU QUE la Municipalité de Lacolle a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale pour l'achat de cinq panneaux pédagogiques ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec l'installation de panneaux pédagogiques aux entrées de la Municipalité de Lacolle Sud et Nord ainsi que sur les rues du Collège et Van Vliet.

ADOPTÉE

2019-10-290

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES ROUTES EN PÉRIODE ESTIVALE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle demande au ministère des Transports que le fauchage en bordure des routes régies par le ministère, située à l'intérieur de la Municipalité de Lacolle soit effectué par les sous-traitants nommés par la Municipalité ;

QUE le remboursement du fauchage estival soit effectué à la Municipalité de Lacolle par le ministère des Transports.

ADOPTÉE

2019-10-291

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE D'AUTORISATION DES LIGNAGES DES RUES APPARTENANT AU MINISTÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lacolle demande au ministère des Transports que le lignage des routes régies par le ministère, située à l'intérieur de la Municipalité de Lacolle soit effectué par les sous-traitants nommés par la Municipalité ;

QUE le remboursement du lignage des routes soit effectué à la Municipalité de Lacolle par le ministère des Transports.

ADOPTÉE

2019-10-292

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE AU CENTRE DE SERVICE – INSTALLATION DE QUATRE PANNEAUX INTERDICTION «FREIN MOTEUR» AUX ENTRÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE LACOLLE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec l'installation de quatre panneaux d'interdiction « frein moteur » soit sur les routes 202- 221 Nord- 221 Sud ainsi que sur la rue du Collège.

ADOPTÉE

2019-10-293

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/DEMANDE AU CENTRE DE SERVICE – INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX « SORTIE D'URGENCE » AINSI QUE DEUX PANNEAUX « BUREAU DE LA SAAQ »

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec l'installation de deux panneaux « sortie de véhicules d'urgence » ainsi que deux panneaux « bureau de la SAAQ » à l'intersection des rues de l'Église Nord et de la rue Landry.

ADOPTÉE

2019-10-294

MINISTÈRE DES TRANSPORTS/CHANGEMENT DE LA LIGNE DE DÉPASSEMENT POUR UNE LIGNE CONTINUE- RUE DU COLLÈGE

ATTENDU QUE de nouvelles résidences se sont construites sur la rue du Collège ;

ATTENDU QUE la limite de vitesse est de 50 km/h avec ligne simple discontinue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil demande au ministère des Transports du Québec le changement de la ligne simple discontinue pour des lignes simples continue.

ADOPTÉE

8. **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun sujet discuté

9. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

DÉPÔT/rapport mensuel d'activité d'août 2019

2019-10-295

CCU 2019 -0049 DE 2019-03- DÉROGATION MINEURE

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008 -0085 (1-34) zone #111-1 exige qu'un bâtiment principal doit respecter un taux minimum d'implantation au sol de 10 % ;

ATTENDU QUE dans la demande ledit terrain à une superficie de 1 416.6 m² ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte de délivrer le permis pour la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE

2019-10-296

CCU 2019 -0058 PERMIS POUR RÉNOVATION

ATTENDU QUE la propriété sise au 6, rue Richelieu se situe en zone PIIA ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation sur les rénovations en vigueur (règlement de zonage 2008 -0085) ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte de délivrer le permis de rénovation.

ADOPTÉE

10. **LOISIRS**

2019-10-297

TRAIN DES FÊTES – CANADIEN PACIFIQUE – 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE la venue du train de Noël du Canadien Pacifique à Lacolle en date du 25 novembre prochain ;

ATTENDU QUE la Municipalité organise les festivités entourant cet événement soit par l'installation de chapiteaux, tables, musique d'ambiance, véhicule pour amasser les denrées ;

ATTENDU QUE le Centre d'action bénévole de la Frontière offrira du chocolat chaud ainsi que le café ;

ATTENDU QUE l'entreprise Locateq offre gratuitement deux « chauffes-terrasses » pour la soirée du 25 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé d'avoir sur le site des toilettes portatives ;

ATTENDU QUE les prix soumis sont les suivants :

Centre Location St-Rémi : 100,00 \$+ tx
Toilettes Supra : 125,00 \$ + tx

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité octroie le contrat pour la location de toilettes portatives à l'entreprise Centre Location St-Rémi pour un montant de cent dollars (100,00\$) taxes en sus ;

QUE la sécurité des entrées du site soit assurée par la brigade des pompiers ainsi que deux camions de pompiers (238 – 1038) soient sur le site ;

QUE la brigade des pompiers participe au démontage du site au départ du Train des fêtes du Canadien Pacifique 2019.

ADOPTÉE

10.2 DÉPÔT – compte rendu/entente développement culturel

10.3 DÉPÔT – compte rendu/comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)

2019-10- 298

ATELIER DE CRÉATION D'UNE BANDE DESSINÉE- PATRIMOINE

ATTENDU QU'un atelier de création d'une bande dessinée – animé par l'auteur Siris la Poule, aura lieu le dimanche 3 novembre 2019 de 10 heures à 16 heures au chalet des loisirs au 7, rue du Moulin, Lacolle ;

ATTENDU QUE l'atelier est ouvert à tous les citoyens de la Municipalité autant les aînés, les jeunes que les adultes ;

ATTENDU QUE l'inscription est obligatoire auprès de madame Valérie Vanier à la Municipalité de Lacolle ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil octroie un budget de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) afin qu'un goûter soit servi lors de cet événement et en autorise le déboursé.

ADOPTÉE

2019-10- 299

HALLOWEEN 2019 – OUVERTURE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE ce conseil souhaite souligner la fête de l'Halloween ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE ce conseil accepte que l'hôtel de ville soit décoré à l'occasion de la fête de l'Halloween et alloue un budget de trois cent cinquante dollars (350,00 \$) pour l'achat de bonbons;

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle autorise le Service incendie de Lacolle à assurer un service de sécurité pour les enfants lors de la soirée de l'Halloween qui aura lieu le jeudi 31 octobre 2019.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

2019-10- 300

INVITATION À LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR

ATTENDU QUE la Légion Royale Canadienne Filiale II Lacolle et District organise une parade en l'honneur du jour de souvenir le dimanche 10 novembre 2019 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Suzanne Lacroix

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accepte d'organiser, avec la collaboration de la Légion Royale Canadienne, une réception à l'hôtel de ville laquelle sera tenue le dimanche 10 novembre 2019, dès 10 heures pour souligner le jour du souvenir ;

QUE ce conseil autorise le déboursé d'une dépense approximative de cent vingt-cinq dollars (125,00 \$) pour servir un vin d'honneur à cette occasion.

ADOPTÉE

2019-10-301

OPÉRATION NEZ ROUGE – APPUI FINANCIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Martin Émond

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle accueille favorablement la demande de soutien financier à l'organisme Opération Nez rouge, 31^{ème} édition, par un don de trois cents dollars (300,00 \$).

ADOPTÉE

12. **VARIA**

2019-10-302

PROGRAMME GÉNÉRAL D'INDEMNISATION ET D'AIDE FINANCIÈRE/INONDATION

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Nicole Paquette

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Patrice Deneault

ET RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Lacolle constate la lettre du gouvernement du Québec relativement aux inondations et des pluies survenues entre le 14 avril au 7 juin 2019 et pourra produire les documents relatifs aux réclamations.

ADOPTÉE

12.3 Confirmation écrite – enregistreur de débordement/assainissement des eaux usées

Monsieur le maire explique l'avis reçu à la Municipalité de Lacolle

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Est-ce possible de faire vérifier toutes les zones de limite de vitesse ?
- Est-ce qu'un panneau pédagogique sera installé à la sortie Sud de la Municipalité de Lacolle ?
- Où seront installés les panneaux interdiction « frein moteur » ?

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

ADOPTÉ CE 12 novembre 2019

Jacques Lemaistre-Caron
Maire

Jean-Pierre Cayer
Directeur général/secrétaire-trésorier